

solliciteur général (M. Blais) quelle devait être la prochaine étape.

Le leader du gouvernement pourrait-il maintenant informer la Chambre s'il a été décidé d'élargir le mandat du comité dans l'intérêt de la paix au sein du système pénitentiaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il semble y avoir un malentendu entre le député et moi-même. Je croyais que la question avait été réglée ou qu'elle pouvait l'être en vertu du rapport qui a été remis par le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Si je me trompe, je vais derechef me pencher sur la question.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer au ministre que le deuxième rapport a été adopté à l'unanimité par la Chambre et que ce deuxième rapport réclamait l'élargissement du mandat afin que le sous-comité puisse être reformé. C'est là-dessus que porte ma question.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCKINNON—LES CONTRADICTIONS DANS LES RÉPONSES DU MINISTRE

M. l'Orateur: La Chambre est saisie d'une autre question de privilège non encore réglée au sujet de laquelle nous avons accordé au député de Victoria (M. McKinnon) le droit de se faire entendre.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet de cette question de privilège que j'ai soulevée mercredi dernier concernant les réponses contradictoires que j'ai reçues à des questions posées à la Chambre. Le ministre de la Défense nationale (M. Danson) a alors répondu brièvement et vous lui avez accordé du temps supplémentaire pour lui permettre de se préparer. Plus tard ce jour-là, il a avisé le greffier qu'il ne serait pas à la Chambre jeudi ou vendredi derniers, mais qu'il y serait le lundi le 19 février et les jours suivants. J'ai été assez étonné à mon retour samedi d'apprendre que le ministre avait jugé bon de ne pas observer la courtoisie habituelle et avait répondu en mon absence jeudi dernier. Le beau côté de l'affaire est que j'ai eu tout le temps voulu de lire attentivement sa réponse.

Sincèrement, monsieur l'Orateur, j'espérais que le ministre allait éclaircir la situation, en admettant peut-être qu'il avait commis une erreur en répondant. Il a préféré l'obscurcir encore davantage en citant toutes sortes d'événements et de dates qui n'avaient pas grand-chose à voir avec la question.

La question qui nous préoccupe peut se résumer fort brièvement. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré le 14 novembre que le chancelier Schmidt et d'autres personnes lui avaient demandé quelques mois de plus à la mi-juillet, et que le gouvernement pensait pouvoir les satisfaire. Le ministre a

Privilège—M. McKinnon

déclaré comme on peut le lire à la page 867 du Hansard du 7 novembre 1978:

Les vendeurs ont demandé un délai supplémentaire pour soumettre leurs offres.

On remarquera que ces commentaires ont été faits en novembre, environ quatre mois après que le chancelier Schmidt eut demandé un délai supplémentaire et, si nous acceptons la réponse donnée par le ministre jeudi dernier, nous devons conclure que le chancelier Schmidt a demandé cette faveur deux semaines après qu'elle lui eut été accordée, ce qui est fort peu probable.

Maintenant, on nous répond le contraire. La question figurait au *Feuilleton* et demandait:

Le chancelier Schmidt ou certains autres soumissionnaires ont-ils demandé de proroger de quelques mois la date limite prévue pour le 1^{er} août?

La réponse était non. Pour simplifier les choses, j'ai évité de mentionner tous les autres doutes et questions qu'ont soulevés les propos inconséquents tenus par le ministre jeudi dernier. Je me pose toujours la même question: où est la vérité? Le chancelier Schmidt a-t-il demandé et obtenu quelques mois de plus, voilà ma première question, ou n'est-ce pas le cas, et voilà ma deuxième question.

On ne peut raisonnablement pas croire qu'il ait demandé, en juillet, un délai supplémentaire qu'il avait déjà obtenu en juin, et cela seulement pour deux semaines, comme le ministre l'a dit dans sa réponse. Je suppose, monsieur l'Orateur, que vous considérerez cette question de privilège avec autant de sérieux que moi, car le ministre n'a réfuté aucune de ces déclarations. Si vous décidez qu'il y a de prime abord une question de privilège, je proposerai la motion que j'ai lue mercredi dernier.

● (1530)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai entendu le député deux fois au sujet de cette affaire, je pense, et je crois donc devoir entendre le ministre une deuxième fois avant de rendre une décision.

Il me semble que la question que j'ai à trancher est simple. Le député a cité deux réponses qu'il dit contradictoires. Je dois déterminer si l'une de ces réponses était de nature à induire en erreur et, le cas échéant, si elle visait à induire en erreur. Ce sont les deux questions que j'ai à décider.

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à ce que le député a dit dans son long préambule au sujet de son absence de la Chambre. Je croyais m'être expliqué là-dessus avec la courtoisie dont, à mon avis, les députés devraient faire preuve les uns envers les autres à la Chambre. Je pense que cette courtoisie devrait être réciproque.

On ne m'avait pas dit que le député serait absent. En fait, j'avis pris un engagement avec son leader à la Chambre. Je pense qu'ils devraient se consulter. Il est évident que les députés d'en face ne se consultent pas au sujet de grand-chose. On devrait les appeler le club de variétés.